

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS ABABA
Website: www.africa-union.org

**CONSEIL EXECUTIF
QUATORZIEME SESSION ORDINAIRE
26 – 30 Janvier 2009
Addis-Abeba (ETHIOPIE)**

Ex.CL/486(XIV) Rev.1

**RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA SITUATION
AU MOYEN-ORIENT ET EN PALESTINE**

RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT ET EN PALESTINE

INTRODUCTION

1. Au cours de l'année écoulée, aucun progrès sensible n'a été réalisé dans la recherche d'une solution durable à l'occupation par Israël de territoires arabes. Toutes les informations disponibles indiquent que les souffrances du peuple palestinien ont augmenté. Malgré les efforts de la communauté internationale en vue de faire avancer le processus de la paix, la situation dans les Territoires occupés s'est encore détériorée et la vie quotidienne en Palestine continue à s'empirer. Plutôt que de s'orienter vers la résolution et la fin du conflit, Israël a élargi son programme d'implantation de colonie de peuplement. En violation du droit international et de la Convention de Genève, les Territoires palestiniens occupés ont également subi une vague d'incursions israéliennes qui se sont soldées par la mort de civils, y compris des femmes et des enfants. Au cours de cette période, la République arabe d'Égypte a organisé un dialogue exhaustif entre les factions palestiniennes en vue de mettre fin aux scissions entre les palestiniens et établir l'unité nationale.

INITIATIVES DIPLOMATIQUES

2. Au cours de cette période, des efforts diplomatiques ont été déployés pour faire avancer le processus de paix. En particulier, Condoleeza Rice, Secrétaire d'État américaine, s'est rendue plusieurs fois dans la région pour essayer d'aboutir à un accord avant la fin du mandat du président américain George W. Bush. Un certain nombre de délégations comprenant des Chefs d'État et des Ministres des Affaires étrangères de pays européens, asiatiques et sud-américains se sont également rendus dans les Territoires palestiniens et ont eu des réunions avec les dirigeants palestiniens. Les nombreux efforts qui ont été fournis et les réunions tenues entre le Président palestinien Mahmoud Abbas et le Premier ministre Ehud Olmert, n'ont donné aucun résultat en raison de la poursuite des implantations de colonie et des actions contre les civils en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. La combinaison de l'agression israélienne continue et des crises politiques internes en Israël a empêché tout progrès.

3. Le moins que l'on puisse dire est que le tableau est sombre en ce qui concerne les négociations entre palestiniens et Israéliens, parce que ces pourparlers n'ont abouti à aucun résultat tangible depuis la tenue de la Conférence d'Annapolis, en novembre 2007 sur la paix au Proche-Orient, organisée suite à l'invitation du Président américain Georges W. Bush. La Conférence s'est donnée un délai d'un an pour la création d'un Etat palestinien viable, vivant côte à côte avec l'Etat d'Israël.

4. Les pourparlers bilatéraux entre palestiniens et israéliens, sous la houlette des Etats-Unis, ont porté sur les questions principales et fondamentales pour une solution durable, à savoir les questions : de Jérusalem, des frontières, des réfugiés palestiniens, de la sécurité, des colonies de peuplement et de l'eau. La partie palestinienne a déjà fait part de ses opinions et soumis sa position sur ces questions fondamentales. Selon le Président Mahmoud Abbas, la partie israélienne n'a pas présenté de position finale sur ces questions.

5. Ainsi, la conclusion qu'on peut tirer est que le conflit Arabo Israélien, au centre duquel se trouve la question palestinienne, continue de constituer le défi majeur auquel est confronté le Quartet international et la communauté internationale, puisqu'il n'y a eu aucune avancée ni aucun progrès dans les négociations entre Israéliens et Palestiniens concernant les questions qui constituent l'épine dorsale de tout règlement final de la question.

6. En dépit des nombreuses délégations et envoyés étrangers de tous horizons, la réalité sur le terrain et selon les informations dont on dispose confirment qu'il n'y a aucune avancée au niveau des négociations entre Palestiniens et Israéliens en ce qui concerne les questions fondamentales qui constituent la pierre angulaire du règlement final de la question. Les autorités israéliennes d'occupation poursuivent leur politique de peuplement et imposent la construction du mur de l'apartheid et la construction de nouvelles colonies pour changer le caractère géographique et démographique des territoires palestiniens occupés, maintiennent l'imposition d'un embargo coercitif sur le peuple palestinien, en particulier sur la Bande de Gaza, poursuivent le démembrement du territoire palestinien, et continuent d'opprimer et d'humilier les citoyens palestiniens. Les autorités d'occupation ont saisi l'occasion de la division entre les différentes factions palestiniennes pour réaliser des acquis politiques et bloquer la question palestinienne.

7. Le Président palestinien Mahmoud Abbas a participé à plusieurs initiatives pour parvenir à une paix juste, globale et durable dans la région. Il s'est rendu plusieurs fois en Europe et en Asie. Le Président palestinien s'est aussi rendu aux États-Unis et a rencontré le Président américain George W. Bush et de hauts fonctionnaires de l'administration américaine. Cette visite avait pour objet de relancer le processus de paix et d'obtenir des États-Unis l'engagement de faire pression sur Israël pour qu'il accepte les conditions d'une réconciliation comme base pour l'établissement de la paix et l'application de la solution des deux États dans la région. Le président Mahmoud Abbas a participé au Sommet de l'Union africaine à Charm el-Cheikh et a donné un aperçu de la situation des Palestiniens dans les Territoires palestiniens occupés et des efforts déployés par les dirigeants palestiniens et de l'Autorité nationale palestinienne en faveur de la paix. Il a aussi rencontré un certain nombre de chefs d'État africains pour les encourager à persuader Israël de sauver le processus de paix. Le Président Abbas s'est aussi rendu plusieurs fois dans divers pays africains pour obtenir le soutien à ses efforts de paix.

8. Le Président palestinien Mahmoud Abbas a lancé un appel en faveur d'un dialogue national global entre toutes les factions palestiniennes pour éliminer les discussions au sein du mouvement national palestinien. L'Égypte s'est félicitée de l'initiative du Président Abbas et a invité les factions au dialogue en soulignant leur responsabilité face à la gravité du problème et à assurer l'unité des Palestiniens. En conséquence, un dialogue global s'est tenu le 9 novembre 2008 au Caire. Un projet de document a été élaboré pour assister le processus d'élimination des discussions entre les différentes factions.

QUESTIONS POLITIQUES ET SÉCURITAIRES

9. Malgré les efforts déployés par la communauté internationale pour la réussite du déroulement du processus de paix et la nécessité d'établir un État palestinien indépendant avec Al-Qods al-Charif (Jérusalem) comme capitale, aucun progrès n'a été réalisé au cours des quinze dernières années. Au contraire, les conditions de vie, de sécurité et économiques du peuple palestinien se sont encore détériorées. Pendant ce temps, la violence perpétrée par Israël dans les Territoires occupés continue de s'exacerber.

10. La situation politique en Israël, illustrée par les remous au sein du parti au pouvoir Kadima, a également constitué un revers pour le processus de paix. Des chefs d'accusation ont été retenus contre le Premier Ministre Ehud Olmert qui ont entraîné sa démission de son poste et de son mandat de responsable du parti Kadima au pouvoir. La ministre des Affaires étrangères, Tzipi Livni, a gagné la bataille pour la direction du parti. Toutefois, elle n'a pas pu former un nouveau gouvernement de coalition ce qui a abouti à la demande d'élections anticipées. Compte tenu de cette instabilité de la situation politique en Israël, il n'a pas été possible de réaliser des progrès par les négociations.

11. Avec la prise de contrôle de la bande de Gaza par le Hamas, la situation économique et politique s'est encore détériorée dans cette région. Le blocage imposé par Israël sur la bande de Gaza n'a fait qu'aggraver davantage la situation, créant ainsi une crise et des conditions extrêmement difficiles pour les populations de cette région. Le blocage des approvisionnements en électricité, combustibles, gaz, nourriture et médicaments a rendu la vie dans cette région insupportable, et représente une véritable catastrophe humanitaire. Des organisations internationales dans la bande de Gaza ont exprimé leurs préoccupations et déclaré qu'Israël est en train de violer le droit international et d'agir en violation flagrante des droits fondamentaux de l'homme.

12. Le nombre de prisonniers et de détenus palestiniens a dépassé les onze mille cinq cents (11500). Une étude récente révèle que plus de soixante cinq mille (65.000) Palestiniens ont été arrêtés pendant les huit dernières années. Ceux qui sont encore en prison et les détenus vivent dans des conditions très difficiles. Le manque de soins médicaux et la torture ont causé la mort de plus de 76 prisonniers depuis le début de l'intifada d'Al-Aqsa. Au cours du seul mois de septembre dernier quelques 274 personnes ont été arrêtées lors d'opérations militaires israéliennes. Les organisations internationales des droits de l'homme ont réclamé leur libération, cependant, Israël persiste à agir en toute impunité.

13. Alors que les dirigeants palestiniens ont déployé des efforts en vue de communiquer avec les dirigeants israéliens pour mettre en œuvre la « feuille de route », Israël continue de confisquer des terres palestiniennes et de construire de nouvelles colonies. Le Gouvernement israélien a notamment décidé de construire de nouvelles unités de peuplement à Jabal Abu Ghneim (les implantations de Har Houma), situé entre le Jérusalem-Est, arabe, et Bethlehém, et à Shuafat et Beit Hanina. Le rythme de la confiscation des terres et de la construction de logements dans les colonies s'est accéléré afin d'augmenter le nombre de colons dans les Territoires palestiniens occupés. Israël poursuit également sa politique de

colonisation dans la région d'al-Agwar (Vallée du Jourdain). Cette politique comprend le contrôle des installations économiques et d'infrastructure et l'oblitération des caractéristiques palestiniennes et arabes.

14. Outre sa politique de confiscation des terres dans les Territoires palestiniens occupés, Israël continue à étendre le Mur de Séparation à l'intérieur des Territoires palestiniens en Cisjordanie et autour de Jérusalem. Le mur de la ségrégation s'étend sur 733 kilomètres environ à l'intérieur des Territoires palestiniens occupés depuis 1967. Il continue à créer des difficultés aux Palestiniens et dans un cas Israël a arraché près de 1,3 million d'arbres fruitiers et autres pour construire le mur. En septembre dernier, les forces d'occupation israéliennes ont confisqué 589 hectares de terres. Cette activité de confiscation continue sépare encore plus les Palestiniens les uns des autres et élimine la possibilité d'une continuité géographique, de même qu'elle sape les efforts en vue de la création d'un État palestinien indépendant, cohérent et viable.

15. Les dirigeants palestiniens persistent à croire que la décision du Gouvernement israélien de construire de nouvelles colonies dans les Territoires occupés constitue une grave menace pour le processus de paix et une grave violation des engagements pris par Israël dans le cadre de la Feuille de route. Les dirigeants ont aussi souligné que le processus de paix ne peut continuer sans l'arrêt de toute activité de colonisation dans les Territoires occupés. L'Autorité nationale palestinienne a aussi exhorté la communauté internationale, notamment les États-Unis, en leur qualité de parrain du processus de paix, à prendre toutes les mesures nécessaires pour amener Israël à mettre fin à ses efforts d'occupation et à geler toutes les activités de construction de colonies.

16. Face à la poursuite par Israël de ses activités de colonisation et d'occupation, le Conseil de la Ligue des États arabes a confirmé le droit des réfugiés au retour dans leurs foyers conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies et, à cette fin, a demandé à la communauté internationale et au Secrétaire général des Nations Unies de faire pression sur Israël. Cette pression devrait comprendre la libération sans condition des femmes et des enfants palestiniens prisonniers. Il a également demandé instamment aux Nations unies de dénoncer le traitement inhumain que fait subir Israël aux prisonniers et a demandé aux Organisations internationales concernées d'œuvrer en faveur de la libération de tous les prisonniers. Le Conseil de la Ligue des États arabes a en outre demandé aux organisations internationales et non gouvernementales de mettre en exergue le droit des peuples de s'opposer à l'occupation.

17. L'une des Priorités du Président palestinien et du Gouvernement palestinien était d'assurer la sécurité et de garantir le respect de la loi dans les zones qu'ils contrôlent. Il s'agissait, entre autres, du déploiement de forces de sécurité palestiniennes qui est une mesure indispensable pour les Palestiniens du moment qu'il devait être la base de la protection des Palestiniens et permettre l'instauration de la paix. Toutefois, Israël a travaillé systématiquement pour assurer la destruction des forces de sécurité palestiniennes. Les dirigeants palestiniens ont poursuivi leurs efforts pour faire régner la sécurité et déployer les Forces de sécurité nationales palestiniennes dans de nombreuses villes de la Cisjordanie. Le déploiement le plus récent a eu lieu dans la zone de Hébron.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

18. L'économie palestinienne a été détruite en fait par une série d'actions entreprises par Israël. En raison de l'occupation et du Mur de Séparation, de plus en plus de familles palestiniennes vivent dans des conditions de pauvreté effroyable et le taux de chômage a considérablement augmenté. Bon nombre de chômeurs sont des jeunes. La productivité du secteur industriel a baissé considérablement à cause des blocus et des liens avec le secteur industriel en Israël. L'imposition de sièges et de fermetures a aussi conduit à la détérioration du niveau des revenus des travailleurs, des commerçants et des employeurs. La part du secteur industriel dans le PIB de l'économie palestinienne a atteint plus de 11% en 2007, mais a beaucoup baissé depuis.

19. Le secteur agricole a subi de lourdes pertes au cours des dernières années en raison de l'occupation, de la destruction au bulldozer de terres cultivées et de l'arrachage des arbres. On estime que les pertes subies par ce secteur s'élèvent à environ \$339.1 million pour la période 2000-2006. Plus de soixante dix mille (70 000) hectares d'arbres plantés et plus de vingt-huit mille (28.000) hectares de légumes et de cultures vivrières ont été détruits. De nombreuses fermes se sont effondrées en raison de l'arrêt des exportations agricoles. La politique de siège et d'occupation pratiquée par Israël a affecté également tous les autres secteurs de l'économie. Selon les estimations du Bureau Central de la statistique, vers la fin de 2007, le nombre de chômeurs atteignait 250.000. Le pourcentage de familles palestiniennes vivant au-dessous du seuil de pauvreté a augmenté de 22% à la veille de l'Intifada à plus de 75% en 2007. En d'autres termes, il y a maintenant plus de deux millions de palestiniens qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Des efforts ont été déployés pour ouvrir tous les points de passage pour assurer l'acheminement de la nourriture et autres produits indispensables aux Palestiniens.

VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

20. Les attaques incessantes de l'armée israélienne dans les Territoires palestiniens occupés reflètent la contradiction manifeste entre le discours d'Israël sur les droits de l'homme et les actes qu'il commet sur le terrain. Alors que les négociations sont en cours, Israël continue de commettre des violations des droits de l'homme et d'appliquer des politiques de répression dans les Territoires occupés. Malgré l'intention déclarée d'Israël de réduire le nombre des barrages militaires et de points de contrôle, il a en fait augmenté le nombre des points de contrôle à 630, restreignant davantage les mouvements des Palestiniens. Israël cherche également à transformer les points de contrôle en passages internationaux. Ces mesures ont pour objet de permettre à Israël de s'incruster davantage et de veiller à ce que tous les Territoires palestiniens soient divisés. Plus de 165 palestiniens ont été tués aux points de contrôle israéliens. En empêchant les femmes enceintes d'avoir accès aux hôpitaux, plus de 40 mères ont perdu leurs enfants au cours de cette période.

21. Le Conseil de la Ligue arabe a approuvé une résolution demandant la protection des écoles, des éducateurs et des étudiants contre les attaques israéliennes. Il a également demandé à la communauté internationale de tenir Israël responsable des dégâts causés aux écoles et autres établissements

d'enseignement. La résolution a aussi affirmé que les organisations arabes, islamiques et internationales devraient fournir des efforts pour soutenir les établissements d'enseignement sous diverses formes dans les Territoires occupés.

22. Au cours des dernières années, les colons israéliens ont intensifié leurs provocations à l'égard des citoyens palestiniens et ont commis des actes d'agression contre les Palestiniens à Hébron, à Naplouse et dans ses environs. La dernière attaque a eu lieu à Naplouse où les colons ont tiré des roquettes à partir des implantations. L'armée israélienne a apporté son soutien aux colons dans leurs actes d'agression. Résultat : 165 citoyens tués par les colons. A titre d'exemple, un groupe de jeunes colons a exécuté un garçon de huit ans en lui tirant 20 balles dans le corps, alors qu'il gardait des moutons près de sa ville natale dans le territoire de Naplouse. Les colons ont aussi mis le feu à 70 hectares d'oliveraies près de Naplouse et empêché les agriculteurs de récolter leurs oliviers. Sous la protection de l'armée d'occupation, des douzaines de colons armés ont attaqué la ville de Kafr al-Deek, où cinq personnes ont été blessées par balles.

JÉRUSALEM ET LES LIEUX SAINTS MUSULMAN ET CHRÉTIEN

23. Israël poursuit ses fouilles autour de la Mosquée al-Aqsa et œuvre pour la destruction de lieux religieux, de monuments archéologiques, et de sites patrimoniaux. Il continue également à construire des temples et des musées israéliens sur des sites considérés sacrés par d'autres religions. Les risques d'un autre conflit continuent d'augmenter en raison des dangers auxquels la Mosquée al-Aqsa est exposée. Israël œuvre aussi pour séparer al-Qods (Jérusalem) et son environnement d'autres parties de la Cisjordanie en augmentant le nombre des barrières qui limitent le mouvement et en imposant des restrictions générales aux mouvements des citoyens palestiniens. Les actions menées par Israël témoignent de la persistance de son intention d'empêcher les palestiniens de prier à la Mosquée al-Aqsa.

24. Au cours de l'année dernière, les autorités israéliennes ont achevé la construction du Mur de Séparation (l'enveloppe de Jérusalem) autour de la ville occupée et ont ainsi complètement isolé la ville de la Cisjordanie. En outre, elles ont poursuivi leur politique de destruction de maisons et de destruction arbitraire de biens. Israël essaie aussi, systématiquement, de détruire la Mosquée al-Aqsa et d'empêcher d'y avoir accès en construisant des tunnels et en y menant d'autres activités de construction qui endommagent les fondations de la Mosquée al-Aqsa. Les autorités israéliennes ont récemment achevé la construction d'une synagogue, à cinquante mètres maximum de la Mosquée al-Aqsa. Elles projettent également d'ériger de nouvelles structures sur des terres appartenant à une fondation musulmane (Waqf) dans la zone de Ayn Alhamam, à quelques mètres du Mur des Lamentations. L'Autorité palestinienne continue de dénoncer les actions et les efforts israéliens tendant à 'judäiser' la ville de Jérusalem, tel que cela est illustré par la démolition des sites archéologiques musulmans et des maisons appartenant aux citoyens arabes.

25. L'Autorité palestinienne a aussi demandé aux États-Unis, à l'Union européenne, aux Nations unies et à l'Union africaine de faire pression sur Israël pour qu'il mette fin à l'implantation des colonies dans la ville de Jérusalem. Elle a aussi demandé qu'Israël cesse immédiatement ses actes d'agression et honore les

engagements qu'il a pris dans le cadre du droit international et des Conventions de Genève et pour préserver les lieux saints musulmans et chrétiens à Jérusalem. Elle a également demandé à Israël de démolir le Mur de Séparation et de mettre en œuvre l'Avis Consultatif de la Cour internationale de Justice de la Décision de l'Assemblée générale des Nations Unies (No. 15/10) du 20/7/2004.

26. L'Autorité palestinienne a condamné les mesures arbitraires prises par Israël pour mettre fin à la présence palestinienne à Jérusalem. Elle a aussi exprimé sa profonde préoccupation au sujet du ciblage du droit de Palestiniens originaires de Jérusalem dans leur ville de résidence, de l'imposition de lourdes taxes, de l'octroi de permis de construire et la fermeture d'institutions nationales. Elle a aussi demandé la réouverture d'institutions nationales, notamment La Maison de l'Orient et la Chambre de commerce pour lui permettre de fournir des services aux citoyens de Jérusalem et la protection de la présence palestinienne dans la ville sainte.

POURSUITE DU SIÈGE DE GAZA

27. Israël exerce toujours un contrôle total sur la frontière de la bande de Gaza en contrôlant la terre, la mer et l'espace aérien ainsi que le registre d'état civil de la population palestinienne. Ces actions comprennent des raids militaires quotidiens, la torture et l'assassinat de citoyens palestiniens et des pratiques qui équivalent la punition collective. Israël a pris les mesures nécessaires pour couper l'électricité ainsi que les approvisionnements en énergie, en produits alimentaires et en médicaments et a imposé des restrictions sur les mouvements des citoyens. Prises collectivement, ces mesures ont aggravé la crise humanitaire actuelle dans la région et constituent une violation flagrante des principes du droit international humanitaire. Suite à l'embargo injuste imposé sur la bande de Gaza, plus de 250 citoyens sont morts faute de pouvoir quitter le territoire pour recevoir un traitement médical ailleurs. Les forces d'occupation israéliennes ont également empêché des pêcheurs palestiniens de pêcher directement sur les côtes de la bande de Gaza en mettant le feu à leurs bateaux ou en les confisquant. Le droit international oblige Israël en tant que puissance d'occupation de garantir la sécurité et le bien-être de la population civile dans les Territoires occupés.

28. Pour briser le siège imposé sur la bande de Gaza, des groupes d'activistes en faveur de la paix, des membres arabes du Parlement européen et des défenseurs du droit international humanitaire ont mené des actions pour manifester leur solidarité avec le peuple palestinien et envoyer un message au monde sur la situation humanitaire désastreuse dans la région. Deux navires pour la paix à quai sur les côtes de Gaza ont permis de mettre en relief la situation critique des palestiniens et de s'assurer que le monde ne garde pas le silence sur les violations des droits de l'homme commises à l'encontre du peuple palestinien à Gaza.

LES PRISONNIERS ET LES DÉTENUS PALESTINIENS DANS LES PRISONS ISRAÉLIENNES

29. Le nombre de prisonniers et de détenus palestiniens dans les prisons israéliennes a dépassé le chiffre de 11500, dont environ 400 enfants de moins de 18 ans et quelques 120 femmes. Ce chiffre ne tient pas compte des détenus administratifs dans les prisons israéliennes, mais comprend 51 membres du Conseil

législatif palestinien. Quelque 1500 prisonniers souffrent de maladies chroniques et du manque de traitement médical dans les prisons israéliennes. Malgré les appels de la communauté internationale, des organisations des droits de l'homme et des organismes internationaux pour leur libération, Israël poursuit ses arrestations quotidiennes dans les Territoires occupés.

DIALOGUE NATIONAL PALESTINIEN

30. Dans le cadre des efforts visant à resserrer les rangs de l'unité nationale palestinienne à mettre fin à la division politique et à unir les efforts nationaux palestiniens pour faire face aux agressions et à l'occupation israéliennes et à leurs conséquences sur le peuple palestinien, et pour éviter de participer aux négociations avec les israéliens en rangs dispersés, les dirigeants et les responsables des pays arabes ainsi que le Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes poursuivent leurs efforts visant à la réalisation de l'unité nationale palestinienne. C'est dans cette perspective que des initiatives ont été lancées pour réunir toutes les factions palestiniennes dont la toute récente fut l'initiative égyptienne, qui a consisté à réunir les 13 factions palestiniennes pour des pourparlers au sujet de l'adoption d'un plan commun qui mettrait fin à la division politique interpalestinienne. Ce plan préconise la mise en place d'un gouvernement de concorde nationale chargé de casser l'embargo imposé à la Bande de Gaza, d'unifier et de reconstruire les organes palestiniens de sécurité sur une base professionnelle et nationale et d'élaborer les dispositions nécessaires pour les élections présidentielles et législatives.

31. Il convient de rappeler que le Ministre des Affaires étrangères des pays arabes ont décidé, à l'occasion d'une session ordinaire tenue en septembre 2008, que la Ligue des Etats arabes poursuivrait ses efforts pour trouver une solution au conflit intra-palestinien, qui constitue une menace à la question palestinienne, et qu'elle prendrait les dispositions nécessaires pour imposer des sanctions et boycotter toute faction palestinienne qui n'accepterait pas le consensus arabe et palestinien. C'est dans ce contexte qu'il a été décidé d'organiser une réunion extraordinaire des Ministres des Affaires étrangères de la Ligue des Etats Arabes, à la fin du mois de novembre 2008, pour faire le point de la situation relative à la réconciliation palestinienne et en assurer le suivi sous les auspices de la Ligue des Etats arabes ainsi que la position relative au processus de paix.

SITUATION SUR LE PLATEAU DU GOLAN SYRIEN ET DANS LES PLAINES LIBANAISES DE SHABA

LE GOLAN SYRIEN OCCUPE

32. La Commission de l'Union africaine continue de suivre la situation au Golan Syrien occupé par Israël depuis 1967, la politique israélienne visant à asseoir son occupation dans la région et les activités d'expansion caractérisées par la construction de colonies, au mépris des décisions et du droit international et ce, depuis qu'Israël avait décidé, en 1981, d'annexer le Golan Syrien et d'y appliquer sa législation nationale.

33. La question du Golan Syrien occupé a toujours bénéficié du consensus africain, en condamnant les actions d'agressions et d'occupation, en demandant la

poursuite des efforts aux plans africain et arabe pour la libération de tous les territoires arabes occupés par Israël, depuis le 4 juin 1967.

34. Le Conseil des ministres des Affaires étrangères de la Ligue des Etats Arabes réuni, en sa 130^{ème} session, le 9 septembre 2008 a examiné la question du Golan Syrien occupé et a adopté, à ce sujet, des décisions et des recommandations ci-après :

- Réaffirmer que l'occupation israélienne du Plateau du Golan constitue une menace permanente à la paix et à la sécurité dans la région et dans le monde.
- Soutenir la résistance des citoyens syriens qui habitent le Plateau syrien occupé, demander de nouveau à l'Organisation des Nations unies, au Conseil de Sécurité et au Conseil des droits de l'homme, qu'Israël respecte la quatrième Convention de Genève et le Pacte international sur les droits civils et politiques, et facilite les visites des habitants du Golan Syrien occupé à leurs familles qui se trouvent dans la mère patrie, la Syrie.
- Condamner les actions de provocation perpétrées par les forces Israéliennes d'occupation contre le groupe minoritaire Gitans syrien, qui se trouve sur le Golan Syrien occupé et qui vise à démembrer la ville et à y construire un mur, qui sépare les habitants de leurs terrains ; que les opérations Israéliennes de déplacement des habitants vers la partie sud de la ville est une violation du droit international humanitaire, notamment la quatrième Convention de Genève et constitue un crime contre l'humanité.
- Veiller à respecter la légalité internationale qui stipule la non reconnaissance de toute situation qui découle des activités des colonies de peuplement et que toutes ces actions sont nulles et non avenues. Exhorter la communauté internationale à affirmer que les actions israéliennes vont dans le sens contraire des orientations internationales et arabes de paix, qui visent à instaurer une véritable paix, juste et globale dans la région, conformément aux décisions internationales légitimes et à l'initiative arabe de paix prise par le Sommet Arabe de Beyrouth, en 2002.

35. Dans le cadre des efforts déployés au sujet de la question du Golan Syrien occupé, la Turquie a organisé plusieurs rencontres indirectes entre des négociateurs israéliens et syriens, depuis le mois de mai 2008, pour que ces négociations se transforment en négociations directes si des progrès sont réalisés sur les questions examinées.

LA SITUATION AU LIBAN

36. Le Liban a connu, depuis l'annonce de l'Accord de Doha, et les résultats de la Conférence sur le Dialogue national libanais, le 2 mai 2008, sous le patronage de l'émir de l'Etat du Qatar, Sheikh Hamad Ben Khalifa Al Thani, des avancées sur les plans sécuritaire et politique, dont les faits marquants sont les suivants :

- La fin des activités des milices et le retrait des milices armées des rues et l'ouverture des routes et des points de passage terrestre, de l'aéroport et des ports,
- L'élection, le 25 mai 2008, du Président de la République Michel Suleyman, la formation d'un gouvernement d'unité nationale, qui a reçu la confiance du parlement libanais, le 12 août 2008,
- La libération, le 16 juillet 2008, des prisonniers libanais des prisons israéliennes, sous la supervision de l'organisation des Nations unies et ce, dans le cadre de l'application de la décision 1701 du Conseil de Sécurité.

37. La période considérée a connu des événements positifs, plaçant ainsi les relations libanaises et syriennes dans son véritable contexte, caractérisé par le communiqué final conjoint publié à la suite du Sommet Syro-libanais tenu à Damas, le 14 mai 2008, aux termes duquel les deux parties ont annoncé ce qui suit:

- L'établissement de relations diplomatiques entre les deux pays au niveau d'Ambassadeurs.
- La relance des mécanismes des Comités conjoints pour examiner les questions libanaises pertinentes, sur la délimitation des frontières entre le Liban et la Syrie, sur la lutte contre la contrebande, sur la révision des Accords bilatéraux conclu entre les deux pays, notamment en ce qui concerne les échanges commerciaux et l'intégration économique.

CONCLUSION

38. L'image que nous présente la Palestine est très sombre et constitue un défi très difficile à relever pour la communauté internationale. La solution requise doit être globale et aucune question ne doit être laissée de côté. Elle devrait inclure la question des réfugiés, de Jérusalem, des frontières, des implantations et de l'eau, ainsi que les questions récurrentes de sécurité. Dans le même temps, les Palestiniens doivent faire montre d'unité face à l'occupation israélienne. Ce n'est que grâce à l'unité et la détermination que les droits des Palestiniens peuvent être assurés, notamment le droit de créer un État palestinien indépendant et viable. L'Union africaine et la communauté internationale doivent redoubler d'efforts pour trouver une approche et une solution globales.

RECOMMANDATIONS

39. Partant du principe de la solidarité africaine et arabe sur les questions relatives à la jouissance de tous les peuples du droit à l'autodétermination, au respect de la dignité et de la souveraineté sur leur territoire et tenant compte de ce qui se passe au niveau de la région, le Conseil exécutif pourrait :

- Réaffirmer la solidarité avec le peuple palestinien dans sa lutte juste pour créer son Etat indépendant sur son territoire national et le droit de la Syrie et du Liban de récupérer leurs territoires occupés par Israël depuis le 4 juin 1967.

- Demander aux parties et factions palestiniennes rivales, notamment le mouvement le Hamas et le Fatah, de mettre fin à leurs divisions et de resserrer les rangs parce que la désunion ne fait qu'affaiblir la position palestinienne.
- Exhorter à nouveau la communauté internationale à mettre fin à l'embargo imposé par Israël à la Bande de Gaza, qui subit une punition collective, en violation du droit international et des conventions internationales et à œuvrer à maintenir la trêve qui existe entre Israël et les palestiniens dans la Bande de Gaza.
- Demander au Comité du Quartet international d'agir d'une manière beaucoup plus efficace pour accélérer et faciliter les négociations entre Palestiniens et Israéliens sur les questions finales, négociations qui ont commencé depuis la tenue de la Conférence d'Annapolis, en novembre 2007. Tout retard ou toute manœuvre dilatoire de la part d'Israël placera la région dans une situation de tension plus exacerbée, qui menace la paix et la sécurité internationales.
- Exhorter Israël de cesser de mettre des obstacles sur la voie des négociations et de ne plus recourir à la politique d'expansion, de construction de colonies de peuplement et mur de l'apartheid et de soulager la situation pénible que vivent les palestiniens.

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU,
ADDIS ABABA

**CONSEIL EXECUTIF
QUATORZIEME SESSION ORDINAIRE
26 – 30 Janvier 2009
Addis-Abeba (ETHIOPIE)**

EX.CL/486(XIV) Add

**ADDENDUM AU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA SITUATION AU
MOYEN-ORIENT EN PALESTINE**

ADDENDUM AU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT EN PALESTINE

Depuis le 27 décembre 2008, au terme de la trêve de six mois conclue entre le Hamas et les autorités israéliennes, la situation en Palestine a connu une dégradation dramatique. Sous le prétexte de faire cesser les tirs de roquettes du Hamas sur les villes du Sud d'Israël, l'armée israélienne a lancé une offensive sur la Bande de Gaza, dénommée « Plomb durci », en deux phases - la première aérienne (le 27 décembre), la deuxième terrestre (le 3 janvier). L'objectif avoué des autorités israéliennes était de mettre fin au réarmement du Hamas et, ce faisant, de réduire sa capacité militaire.

Au cours de cette opération, l'armée israélienne a bombardé sans distinction des cibles palestiniennes provoquant de nombreuses victimes parmi les populations civiles, atteignant des femmes et des enfants et décimant des familles entières, en violation flagrante des normes du Droit international humanitaire. De violents combats ont opposé les palestiniens et les israéliens dans les quartiers périphériques de Gaza. L'usage de bombes à phosphore blanc a été même signalé par les organisations humanitaires.

La tragédie du 6 janvier 2009 a indigné la communauté internationale dont les condamnations, jusque-là bien timides, masquaient mal son incapacité à faire arrêter l'offensive israélienne. En effet, *« le mardi 6 janvier 2009, quarante personnes ont été tuées dans le bombardement d'une école de l'UNRWA, l'agence des Nations unies chargée des réfugiés palestiniens, à Jabaliya, dans le nord du territoire côtier. Les victimes avaient fui, quelques heures plus tôt, leur domicile pour échapper aux combats qui se déroulaient en lisière de la ville de Gaza. L'UNRWA qui a demandé une enquête internationale indépendante, a souligné qu'elle avait transmis à l'état-major israélien toutes les coordonnées GPS de ses établissements. Comme il le fait rituellement, l'état-major israélien a affirmé que, peu avant la frappe, des roquettes avaient été tirées depuis l'enceinte de l'école ».*

Les conséquences humanitaires de l'offensive israélienne sont particulièrement tragiques. En l'état actuel des choses, de source médicale, plus de 1000 victimes et plus de 4000 blessés ont été dénombrés tandis que Gaza et sa périphérie, privés des services et des besoins les plus élémentaires, offre le spectacle désolant d'un véritable champ de ruines.

Il va sans dire que la situation humanitaire s'est terriblement dégradée, par suite des attaques militaires d'Israël contre le peuple palestinien dans la Bande de Gaza qui vivait déjà dans des conditions épouvantables, en raison des deux années du siège de Gaza par les Israéliens. Ses habitants souffraient, et souffrent jusqu'à présent de la pénurie de tous les besoins fondamentaux, notamment de nourriture, de fournitures médicales, d'électricité, d'eau et de carburant. La région a été déclarée « zone de catastrophe » par plusieurs organisations internationales. En outre, de nombreuses organisations internationales et d'aide, comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS), continuent d'inviter Israël à s'assurer que les fournitures médicales soient livrées à ceux touchés par les attaques militaires. Dans une déclaration de presse, l'OMS a appelé à « la livraison sans délai des médicaments de première nécessité ».

Le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) a affirmé que cette situation fait suite à ce que les Nations Unies ont qualifié «d'atteinte prolongée à la dignité humaine » dans la Bande de Gaza, qui a entraîné la destruction massive de vies humaines et de graves dégradations dans les infrastructures et les services de base. Il a également indiqué que 80% de la population ne pouvait subvenir à ses besoins et dépendait de l'aide humanitaire. Ce chiffre n'a cessé d'augmenter pendant toute l'attaque israélienne de Gaza, et s'est caractérisée par de graves pénuries au niveau des services de base et des approvisionnements.

Selon le Programme alimentaire mondial (PAM), la population est confrontée à une crise alimentaire, à des pénuries de farine, de riz, de sucre, de produits laitiers, de lait, d'aliments en conserves et de viande de boucherie. Les services publics fonctionnent à peine, la seule centrale électrique ayant fermée. Plus de 250.000 personnes vivant dans le centre et le nord de Gaza n'ont pas du tout d'électricité, en raison des dégâts occasionnés à quinze transformateurs électriques pendant les bombardements aériens par Israël. Le carburant pour le chauffage requis en raison du froid, de même que le gaz de cuisine, ne sont plus disponibles sur le marché.

Il convient de noter que même avant la déclaration de guerre par Israël à la Bande de Gaza, la situation y était difficile. Des centaines de milliers d'habitants de Gaza vivaient sans électricité ni carburant depuis des semaines, et la nourriture ainsi que les médicaments étaient rares. À la fin de trêve officielle entre le Hamas et Israël, ce dernier a déclaré qu'il ne permettrait pas l'arrivée de l'aide humanitaire à Gaza. Depuis lors, seule l'entrée d'une petite aide sporadique a été autorisée, notamment quelques camions le 25 décembre qui transportaient de la nourriture, du carburant et des médicaments. Pendant les attaques, Israël a ouvert temporairement trois passages pour permettre l'entrée dans la bande de 45 camions, dont 25 appartenant à l'UNRWA.

La communauté internationale et l'offensive israélienne

La communauté internationale a suivi avec beaucoup d'inquiétude la situation sécuritaire et humanitaire dans la Bande de Gaza et a condamné en termes très virulents l'agression et le bain de sang dans la Bande de Gaza, qui ont été considérés comme une violation flagrante du droit international humanitaire et qui ont aggravé les souffrances des populations civiles. Le Conseil de sécurité des Nations Unies ainsi que les membres du Quartet ont été invités à assumer pleinement leurs responsabilités vis-à-vis des populations civiles de la Bande de Gaza, à imposer à Israël un cessez-le-feu immédiat, à fournir une aide médicale et humanitaire urgente et à garantir la protection des populations civiles. Plusieurs pays ont apporté une aide humanitaire et de nombreux autres ont transporté un grand nombre de blessés palestiniens dans des hôpitaux à l'étranger pour y recevoir des soins. Des manifestations ont été organisées dans le monde, pour appeler à un arrêt immédiat de l'agression et des attaques israéliennes contre les civils dans la Bande de Gaza, et pour apporter un soutien à la lutte du peuple palestinien contre ces attaques barbares.

Une série d'initiatives ont été engagées pour mettre fin à l'offensive israélienne, dont, notamment du Président de la République française, Monsieur Nicolas Sarkozy, pour appuyer l'initiative de paix égyptienne. On notera également les tergiversations au sein du Conseil de Sécurité des Nations unies pour adopter une résolution condamnant Israël et lui demandant de mettre immédiatement un terme à son offensive. L'indignation et le choc provoqués par les attaques aveugles de l'armée israélienne ainsi que les efforts inlassables de l'Egypte pour mettre fin à l'agression, ont amené les Nations unies à adopter ladite résolution, le 8 janvier. La tragédie de Jabaliya a été déterminante à cet effet.

La Résolution 1860 « appelle à un cessez-le-feu immédiat, durable et pleinement respecté, menant au retrait complet des forces israéliennes de Gaza ». Quatorze des quinze membres du Conseil ont soutenu la Résolution, tandis que les Etats unis se sont abstenus.

L'attitude de l'Union africaine

Le 29 décembre 200, au lendemain du déclenchement de l'offensive israélienne, l'Union africaine, par le truchement de la Commission, a publié un communiqué aux termes duquel elle a fermement condamné l'agression israélienne et exigé la fin de l'opération. Ce faisant, la Commission a réitéré la position traditionnelle de l'organisation continentale face au conflit israélo-palestinien, une position qui traduit le soutien de l'Union africaine au peuple palestinien, sous le leadership de l'Organisation pour la Libération de Palestine, son seul et légitime représentant. Le 15 janvier 2009, l'Union africaine a rendu public un deuxième communiqué pour accueillir favorablement l'adoption, par le Conseil de Sécurité des Nations unies, de la Résolution 1860.

Il convient de se féliciter du cessez-le-feu qui a finalement été déclaré, bien que séparément, par les deux parties, lequel pourrait ouvrir de nouvelles perspectives si la communauté internationale exerce suffisamment de pressions sur Israël, pour qu'il s'engage dans une dynamique véritable de paix en vue de trouver une solution durable au conflit ; une solution qui ne saurait être durable que si elle prend en compte les éléments essentiels et fondamentaux de la question palestinienne, notamment la création d'un Etat palestinien indépendant, avec Jérusalem comme capitale, coexistant en paix avec l'Etat d'Israël, le traitement de la question lancinante des réfugiés et la contiguïté du territoire palestinien.

La récente offensive de l'armée israélienne sur la bande de Gaza, après une trêve de six mois, a révélé toute la précarité de la situation dans cette partie du monde et l'absence réelle de volonté de la partie israélienne de s'engager dans une dynamique de paix qui permettrait de sortir du cercle vicieux de la violence aveugle pratiquée par les forces armées israéliennes avec des conséquences tragiques sur les populations civiles. Quelles que soient les raisons invoquées par Israël, le fait est que la Palestine est occupée. La problématique palestinienne, ne peut être abordée qu'à travers ce prisme et les efforts de la communauté internationale devraient s'orienter vers une solution qui, si elle veut être juste et durable, doit s'inscrire dans cette perspective.

Dans ces conditions, l'unité du peuple palestinien est essentielle et constitue le gage du triomphe de sa cause. Nous appelons donc instamment les parties palestiniennes à surmonter leurs difficultés et à resserrer leurs rangs dans le combat juste qu'elles livrent avec courage et abnégation, au prix d'immenses sacrifices, en vue de recouvrer ses droits fondamentaux, y compris le droit à l'existence en tant qu'Etat indépendant. L'Union africaine devrait pour l'heure donc, s'en tenir à sa position traditionnelle et rester solidaire de la Palestine occupée et de sa lutte en vue du recouvrement de ses droits, y compris le droit à l'existence en tant qu'Etat indépendant.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2009

Rapport de la Commission sur la Situation au Moyen-Orient et en Palestine

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3215>

Downloaded from African Union Common Repository